

POUR LA SEANCE  
DU 13 MARS 2002

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16'768'000 francs, destiné :**

- pour un montant de 8'790'000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340'000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40'000 francs, représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG ;
- pour un montant de 7'978'000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3'000'000 francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40'000 francs représentant la participation de Handicap International au déplacement de *Broken Chair*;

**soit un montant brut total de 20'188'000 francs**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le 7 juin 1998, par voie référendaire, les citoyens de la Ville de Genève refusaient le plan localisé de quartier No 28826-27-222-309, situé à la place des Nations. Ce faisant, ils manifestaient la volonté de voir une place libre de constructions, faisant office de lieu d'accueil des manifestants pour la paix dans le monde, insérée au milieu des grands parcs verts de la rive droite de Genève.

Dans les mois qui suivirent, chacune suivant ses compétences, les autorités cantonales et municipales ont évalué les conséquences du vote des citoyens. La première a établi un bilan du développement des organisations internationales et entamé un processus de planification. La deuxième a établi un programme de revalorisation du domaine public municipal constitué par la place des Nations.

Sous la direction de Monsieur Christian Ferrazino, Conseiller administratif, et de Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, un groupe de concertation avec les administrations, les organisations internationales et les associations d'intérêt général ou local a été mis en place afin d'offrir un nouveau projet.

Aujourd'hui, conformément aux engagements pris, après quelques mois de réflexion, les requêtes en approbation LER et en autorisation de construire, la réglementation locale de trafic sont à l'examen des départements cantonaux concernés et la présente proposition vous est soumise pour permettre les travaux de remise en valeur de la place des Nations.

### **Exposé des motifs**

Après un concours international d'architecture, en 1995, gagné par Massimiliano Fuksas, le Département des travaux publics du canton de Genève adoptait un plan directeur et mettait, en septembre 1997, deux plans localisés de quartier à l'enquête publique.

Le 7 juin 1998, les citoyens de la Ville de Genève acceptaient le référendum interjeté contre le préavis favorable du Conseil municipal au projet de plan localisé de quartier No 28826-27-222-309 qui prévoyait une urbanisation importante de la place des Nations et une occupation de la Campagne Rigot bien éloignée de sa vocation de parc public. Ce faisant, ils manifestaient la volonté de voir une place libre de constructions, faisant office de lieu d'accueil des manifestants pour la paix dans le monde, insérée au milieu des grands parcs verts de la rive droite de Genève.

Le 1<sup>er</sup> et le 22 décembre 1999, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont approuvé l'organigramme de l'organisation administrative des études, composé d'un Comité directeur, placé sous la présidence de Messieurs Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, et Christian Ferrazino, Conseiller administratif, et d'un Comité exécutif, présidé par M. Michel Ruffieux, Directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, avec un Comité de suivi du projet, regroupant les services concernés de l'Etat et de la Ville de Genève et les représentants des organisations internationales avec le groupe pluridisciplinaire d'étude « Orsol », choisi après un appel d'offres suivant la loi sur les marchés publics.

Le 23 mai 2000, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-24 allouant un crédit de 743 000 francs à l'établissement du projet de la place des Nations.

La place des Nations représente un lieu emblématique de la présence internationale à Genève, un espace public et un carrefour à la charnière entre la ville et la région environnante. Sur le plan des relations humaines, internationales, elle est vue dans le monde entier et visitée par tous les touristes et délégués venant à Genève. Durant l'année écoulée, une centaine de manifestations pour la défense des minorités et pour la paix y ont eu lieu, démonstrations qui seront toujours accueillies dans la place réaménagée. Sur le plan territorial et de l'aménagement, elle est un lieu charnière entre ville et

canton, dans le réseau de transports, et un espace libre au sein d'un quartier de sièges internationaux et d'une zone de verdure.

Du point de vue de la circulation, le projet s'inclut dans l'organisation future des charges de trafic suite à la réalisation de la branche de tramway « Sécheron ». Par contre, afin d'organiser au mieux le terre-plein central, des mouvements de circulation ont été transférés de la place-même à l'avenue de l'Ariana ou au chemin Rigot. Ce système ne réduit aucunement l'accessibilité des organisations internationales riveraines. Par ailleurs, l'étude d'un balisage routier et piétonnier des diverses organisations internationales et musées est en cours.

## **Contexte de l'étude**

La revalorisation de la place des Nations ne peut être comprise pour elle seule, mais doit être placée dans un contexte environnant, composé de la planification de l'ensemble du secteur des organisations internationales, de la planification de celui de Sécheron, du futur de la Campagne Rigot et de l'extension du tramway par la branche « Sécheron ».

### *Secteur des organisations internationales*

L'Etat de Genève met au point un schéma directeur du site central des organisations internationales, dont les résultats sont attendus pour juin 2002. Outre la localisation des besoins futures des organisations, l'étude propose des liaisons piétonnes, cyclables, paysagées entre les sites. Le projet de la place des Nations, de la Campagne Rigot et des liens entre l'Ariana et le lac font partie des données de base de cette étude.

### *Secteur de Sécheron*

La Ville de Genève collabore au projet de développement du secteur de Sécheron, où sont prévus, notamment, l'installation d'une station du Réseau express régional (RER), la Maison de la Paix et une passerelle piétonne et cyclable qui assurera la liaison entre le secteur de Sécheron et la Campagne Rigot, revalorisée autour de la reconstruction du collège Sismondi.

### *Campagne Rigot*

Répondant à l'initiative municipale « Sauvons nos parcs », déposée en décembre 1997, le Conseil administratif a introduit, en usant de son droit d'initiative, une procédure de modification de limite de zone visant à affecter l'essentiel de la Campagne Rigot, propriété de l'Etat de Genève depuis 1997, en zone de verdure et, pour une partie, à un équipement public. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris, en juillet 1999, un arrêté classant la villa Rigot et ses abords, protégeant ainsi cette propriété et ses éléments caractéristiques.

Suivant les conditions du legs de la Campagne Rigot, celle-ci devait être réservée à des installations universitaires et toute affectation future devait avoir l'approbation de l'Organisation des Unies. L'administration du siège de

Genève a, quant à elle, subordonné son accord à l'adoption d'une solution pour le déplacement du Club international de tennis. Cette approbation a finalement été obtenue en mars 2001. En effet, un accord est intervenu pour le transfert des tennis à Pregny, sur un terrain appartenant à l'Organisation des Nations Unies et mis à disposition par elle, en face du domaine de Penthes. Les frais de déplacement seront pris en charge, conjointement, par l'Etat et la Ville de Genève, à hauteur de 1'500'000 francs chacun, et le Club international de tennis, à concurrence de 1'000'000 francs.

En contrepartie, l'Etat de Genève entend contribuer à la revalorisation de la place des Nations à hauteur de 3'000'000 francs.

Parallèlement, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a établi un projet de reconstruction du collège.

#### *Branche de tramway « Sécheron »*

L'extension du réseau de tramway et de bus des Transports publics genevois vers la place des Nations est en cours de travaux. La place recevra de nouveaux arrêts et la parcelle No 2184, fe 80, commune Genève-Petit-Saconnex recevra la boucle de rebroussement du tramway. Son aménagement paysagé fait l'objet d'une coordination étroite entre l'Etat et la Ville de Genève.

#### **Information et concertation publiques**

Le 6 septembre 1999, le groupe de concertation présidé par Messieurs Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, et Christian Ferrazino, Conseiller administratif, a réuni les organisations internationales et associations d'intérêt général et local suivantes :

Action patrimoine vivant, Association des fonctionnaires internationaux suisses, Association des habitants de Prieuré-Sécheron, Association des nouveaux immeubles de Montbrillant, Bureau international du travail, Club international de tennis, Communauté d'intérêt pour les transports publics, Conseils administratifs du Grand-Saconnex et de Prégny-Chambésy, Comité référendaire pour la sauvegarde de la campagne Rigot et de la place des Nations, Coordination Transports et Environnement, Fédération professionnelle des taxis genevois, Fondation des immeubles pour les organisations internationales, Groupement des habitants de Vermont, Groupement Transports et Economie, Handicap international, Mission suisse près les Organisations internationales, Office des , Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Société d'art public, Union internationale des télécommunications, World Wildlife Fund.

Quatre réunions ont permis de présenter le projet, de recueillir des remarques et d'en débattre.

Quatre lettres d'information largement distribuées ont également énoncé les axes principaux du projet et de son évolution.

Sous l'égide de Monsieur l'Ambassadeur Bertrand Louis, de la Mission suisse près les Organisations internationales, un groupe de travail a été formé afin d'examiner les problèmes liés à la sécurité des organisations riveraines de la place et à leur accessibilité. Monsieur l'Ambassadeur nous seconde également dans les relations avec les missions des pays membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la promotion du projet d'implantation des « Granits du monde » dans la place.

Le chantier fera l'objet d'une information graphique sur place, ainsi que de contacts réguliers avec les organisations riveraines.

### **Description de l'ouvrage**

Esplanade vide, orientée dans l'axe du siège européen des Nations Unies, fortement identifiée par son double traitement de sols, de béton et de granits, encadrée par un renforcement de l'arborisation environnante, le thème de la « clairière » définit le mieux le concept du projet.

Cette vaste esplanade, qui offre environ deux fois plus de surface piétonne qu'aujourd'hui, est composée de trois espaces liés visuellement :

- Un espace central, recouvert en alternance de dalles de béton préfabriquées et de granit provenant des diverses régions du monde, sans occupation autre que 84 jets d'eau indépendants intégrés dans le sol en 7 rangées, laissant de multiples possibilités de créer des figures variées. Cette disposition des jets permet de libérer de tout obstacle le sol de l'espace central.

Sur les bords, implantation de bancs, de panneaux verticaux de hauteur d'homme, formant *claustra*, offrant un parcours au visiteur, entre l'extérieur et l'intérieur de la place, qui intègre également les abris des Transports publics genevois et l'éclairage public sur mâts.

Le réglage de la fontaine sera programmé selon les heures, les saisons et la présence de manifestations, avec une consommation en eau et électricité optimisée.

L'édicule réalisé par l'architecte Francis Quétant en 1947 est déplacé de quelques mètres pour permettre de regrouper la circulation automobile dans le "barreau nord" de la place et élargir l'espace central.

- Du côté de l'avenue Giuseppe-Motta, un jardin situé sur le garage collectif des Nations, dans lequel les bandes dallées de béton sont remplacées par des bandes herbeuses plantées d'arbres à fleurs, mais où le granit reste présent.

Les émergences techniques du garage collectif souterrain sont conservées, ainsi que les œuvres d'art.

- Du côté de l'Organisation des Nations Unies, dans un terme ultérieur, les alignements d'arbres et de drapeaux existants seront accompagnés par la plantation de parterres fleuris. Les négociations sont en cours.

La volonté de symboliser la présence des pays membres des Nations Unies à Genève se concrétise par l'emploi du granit dans la composition du sol de la place, provenant de carrières situées dans ces différents pays. Les pays ont été réunis en cinq aires géographiques mondiales capables de fournir une pierre de granit non gélive. Les dalles de granit ne seront pas identifiables par pays sur la place-même, mais une information dans le lieu indiquera le processus d'ensemble. Cette initiative a pu naître grâce au soutien de la Mission suisse près les Organisations internationales et de Messieurs les Ambassadeurs François Nordman et Bertrand Louis.

En 1997, l'association Handicap international, dans le cadre de son action humanitaire de soutien des populations souffrant des mines antipersonnelles, a installé à bien plaisir une œuvre de l'artiste Daniel Berset, « Broken Chair », au fort contenu symbolique. Depuis, elle est devenue un repère dans l'image de la place. La volonté de la Ville de Genève est de la maintenir sur la place-même, dans son statut de précarité, en la déplaçant de quelques mètres dans le même axe d'implantation. Les frais de restauration et de déplacement seront pris en charge par la Ville de Genève, avec une contribution de l'association Handicap international de 40'000 francs.

Entre la place des Nations et la Campagne Rigot elle-même, la ligne de tramway 13 trouvera, dès le 15 décembre 2003, son arrêt et une boucle de rebroussement. L'aspect paysagé de cette boucle est traité dans le cadre de la réalisation de la branche de tramway, en coordination avec le projet d'aménagement de la place.

L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Confédération, l'Etat de Genève et les services de sécurité et de gendarmerie, élaborent un concept de renforcement de la sécurité. Dans ce cadre, la présence des barrières de sécurité sur la place des Nations, contre le Palais des Nations, ne peut être remise en question. Toutefois, un système de barrières amovibles, installées rapidement, a été recherché avec la Gendarmerie et les représentants de l'Organisation des Nations Unies. L'Etat de Genève devrait contribuer à hauteur de 185'000 francs à son aménagement et en assurer l'entretien.

## **Eléments techniques du projet**

### *Aménagements routiers*

L'ensemble du périmètre touché par les travaux fera l'objet d'une reconstruction complète des chaussées, des trottoirs ainsi que des zones de place.

Il comprend :

- l'avenue Giuseppe-Motta sur une longueur d'environ 110 m à compter depuis la place des Nations.
- l'avenue de France sur une longueur d'environ 60 m soit au droit de son raccordement entre la future boucle du tramway et la place des Nations.
- l'avenue de la Paix sur une longueur totale d'environ 200 m comprenant les aménagements de part et d'autre de la place des Nations.
- le "barreau Sud" de liaison entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix destiné ultérieurement au trafic des bus.
- le "barreau Nord" de liaison entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, situé en prolongement de l'avenue Giuseppe-Motta et qui fera l'objet d'une reconstruction totale.
- la route de Ferney sur une longueur d'environ 20 m permettant son raccordement altimétrique.

La reconstruction de l'ensemble des chaussées incorpore la démolition de l'ancien revêtement en béton partiellement recouvert d'enrobés bitumineux et fortement fissuré. En règle générale, les nouvelles chaussées sont situées entre 10 et 80 cm au-dessus des existantes afin de ne pas modifier les services publics extrêmement denses dans tout le secteur.

Le revêtement routier sera phono-absorbant pour respecter les normes OPB ainsi que les directives cantonales en la matière.

A noter que l'ensemble des chaussées aura un gabarit réduit par rapport à l'existant, les trottoirs étant par contre élargis. Des pistes cyclables sont prévues au droit des itinéraires pré-définis.

### *Aménagement de la place*

L'aménagement de la place centrale compris entre la route de Ferney, respectivement l'avenue de France, ainsi que l'avenue de la Paix verra sa surface plus que doublée par rapport à la place existante. Son revêtement a été conçu pour former un ensemble architectural s'intégrant dans les aménagements techniques qui seront installés. Par exemple, le sol sera constitué de bandes de granit de 4 m de largeur elles-mêmes constituées d'éléments préfabriqués de 0,5 m par 1 m. Ces bandes de granit sont alternées avec un sol en béton préfabriqué revêtu de poussière de verre d'une granulométrie définie.

Une attention particulière a été vouée au ruissellement de l'eau sur la surface

centrale étant donné que la place reçoit une fontaine comprenant 84 jets noyés dans le sol. Tous les 4 m, une fente est créée dans le sol permettant l'écoulement de l'eau ainsi que le nettoyage par des buses à haute-pression.

La fondation de l'ensemble de la place a été dimensionnée pour supporter des charges lourdes représentées aussi bien par les engins de nettoyage que par d'éventuelles constructions qui pourraient y être édifiées.

Les chaussées qui traversent la place, c'est-à-dire l'avenue de France, la route de Ferney et l'avenue de la Paix sont prévues en enrobé bitumineux clair pour marquer une différence avec les chaussées adjacentes.

### *Reconstruction du réseau d'assainissement*

Le réseau d'assainissement a été conçu en fonction des 2 critères suivants :

- mise en séparatif de la totalité du secteur concerné et des collecteurs existants.
- exécution des collecteurs moyennant un minimum de gêne pour les usagers, associant un rapport performance/prix le plus favorable possible.

Le réseau principal a été imaginé depuis une chambre centrale d'où rayonne une série de collecteurs réalisés par des méthodes de micro-tunneliers ou de pousse-tubes. Depuis cette chambre centrale un pousse-tubes, ou micro-tunnelier rejoint la galerie d'eaux pluviales "Rive droite" existante par l'intermédiaire du puits de chute "Vortex", situé devant le bâtiment de l'OMPI. Toute cette "toile d'araignée" est réalisée depuis la chambre centrale située au centre de la place des Nations, hors circulation. A l'extrémité des branches de la "toile d'araignée", des collecteurs de faibles profondeurs récolteront l'ensemble des sacs d'eaux pluviales.

Le réseau existant est transformé, moyennant quelques adaptations et travaux de réfection légers, en réseau d'eaux usées qui s'écoule en direction de la route de Montbrillant.

Concernant les collecteurs de la fontaine, il convient de noter que la totalité des eaux de la place est reprise dans un local technique où se trouve une importante réserve d'eau. Cette eau est traitée et repompée pour la fontaine. Le surplus de l'eau, en cas de pluie, est déversé, par gravité dans les collecteurs eaux pluviales.

Le détail des collecteurs, par chaussées, est le suivant :

- *avenue Guiseppe-Motta* : un collecteur Ø 600 mm sur environ 69 m réalisé par la méthode du pousse-tubes. Il est situé à une profondeur d'environ 3,50 m. Il est prolongé par un collecteur de Ø 500 réalisé sur le bord de chaussée, en fouille ouverte, reprenant l'ensemble des sacs d'eaux pluviales de celle-ci.
- *avenue de France* : il n'est prévu qu'une amorce de collecteur eaux

pluviales servant à récolter les eaux de surface, l'ensemble des eaux se dirigeant sur le bassin versant de la rue de Montbrillant.

- "*barreau Nord*" : il est prévu un collecteur de sacs Ø 350 mm sur une longueur d'environ 35m qui reprend également les eaux de la partie supérieure de l'avenue de la Paix. Ce collecteur se jette à l'extrémité de l'une des branches de "l'araignée".
- "*barreau Sud*" : un collecteur réalisé en fouille ouverte longe la place hors chaussée actuelle. Il se jette dans l'une des branches de "l'araignée" au droit de l'avenue de France.
- *avenue de la Paix* : construction d'un collecteur de sacs d'eaux pluviales destiné à reprendre les eaux de ruissellement de la chaussée. Le collecteur existant, ovoïde 80/120, est destiné aux eaux usées. A noter que tous les collecteurs de sacs d'eaux pluviales ont une profondeur située entre 2 m et 2,50 m.

### **Déroulement du chantier**

Le déroulement du chantier prévoit une durée des travaux d'environ 2 ans et demi. Le premier travail qui durera environ 6 mois consistera en la construction de collecteurs en "pousse-tube". Peu spectaculaires, ces travaux seront quasiment invisibles en surface puisque l'ensemble du chantier sera alimenté par une aire *ad hoc* située au voisinage d'une chambre de poussée centrale. Le raccordement sur le "puits vortex" situé sur la galerie d'eaux pluviales rive droite nécessitera l'ouverture d'une fouille profonde dans le parc de l'OMPI.

Lorsque les collecteurs réalisés en "pousse-tube" seront achevés les travaux se poursuivront par l'aménagement du "barreau nord" construit hors circulation. La mise en service de ce "barreau" permettra de dévier la circulation et de travailler sur le "barreau Sud". La route de Ferney et l'avenue de la Paix seront traitées par demi-chaussée en laissant en permanence les voies de circulation nécessaires pour la circulation publique et privée. A la fin des travaux, lorsque les routes sont en circulation, il est prévu l'exécution de la place proprement dite avec ses ouvrages annexes.

La simultanéité possible avec le chantier du tram "Sécheron" nécessitera une coordination détaillée afin de réduire les nuisances et inconvénients aux usagers de ce secteur.

Des séances d'information, en fonction de l'avancement des travaux, seront organisées à l'intention des riverains et des organisations internationales. De plus, des communiqués de presse et la diffusion de papillons tiendront informés les habitants du secteur concerné. A noter que pendant le chantier des mesures de sécurité exceptionnelles devront être imposées aux entreprises, lors de manifestations importantes. Il est possible dans ce cas que le chantier soit levé, les machines et autres engins évacués. Dans des cas extrêmes, il est même envisagé de remblayer des fouilles provisoirement en prévision des manifestations.

Dans la présente demande de crédit aucun montant n'a été prévu pour la prise de mesures exceptionnelles de chantier telles que interruption momentanée des travaux, diminution des surfaces en chantier, évacuation de déblais et matériaux divers, etc. imposées par les services de sécurité en vue de limiter les conséquences dues à des manifestations qui se dérouleraient dans ce périmètre.

## Estimation du coût des travaux

### Arrêté I

#### Aménagement et reconstruction des voiries et du réseau public d'assainissement

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix novembre 2001).

<b>A.</b>	<b><u>Travaux de génie civil</u></b>	<b><u>Place des Nations</u></b>	
<b>A 1</b>	<b><u>Routes</u></b>		
CAN 111	Prix de régie	Fr.	50'000.00
CAN 113	Installations générales de chantier	Fr.	627'240.00
CAN 116	Défrichements	Fr.	12'880.00
CAN 117	Démolitions	Fr.	236'475.00
CAN 151	Conduites industrielles	Fr.	331'196.00
CAN 161	Epuisement des eaux	Fr.	21'600.00
CAN 211	Terrassements	Fr.	665'250.00
CAN 221	Couches de fondation	Fr.	584'385.00
CAN 222	Bordures et pavages	Fr.	389'800.00
CAN 223	Revêtements bitumineux	Fr.	1'302'179.00
CAN 286	Marquages provisoires	Fr.	29'432.00
	<b>Total A 1</b>	Fr.	4'250'437.00
<b>A 3</b>	<b><u>Canalisations</u></b>		
CAN 111	Prix de régie	Fr.	30'000.00
CAN 113	Installations générales de chantier	Fr.	50'000.00
CAN 117	Démolitions	Fr.	45'000.00
CAN 152	Fonçage hydraulique	Fr.	1'128'868.00
CAN 237	Evacuation des eaux - collecteurs	Fr.	851'373.00
CAN 237	Evacuation des eaux - sacs d'eau pluviale	Fr.	309'322.00
CAN 990	Divers et imprévus	Fr.	-
	<b>Total A 3</b>	Fr.	2'414'563.00
	<b>Total chapitre A</b>	<b>Fr.</b>	<b>6'665'000.00</b>

<b>B.</b>	<b><u>Travaux divers</u></b>		
<b>B.1</b>	<b><u>Eclairage public</u></b>		
	Installations électriques	Fr.	150'500.00
	Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
<b>B.2</b>	<b><u>Incendie et secours</u></b>		
	Installation	Fr.	8'000.00
	Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
<b>B.4</b>	<b><u>Signalisation lumineuse</u></b>		
	Installation provisoire pendant la durée du chantier	Fr.	19'000.00
	Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
<b>B.9</b>	<b><u>Marquage définitif</u></b>	Fr.	45'000.00
<b>B.10</b>	<b><u>DSI</u></b>		
	Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
<b>B.12</b>	<b><u>Déplacement de l'abribus</u></b>	Fr.	127'500.00
	<b>Total chapitre B</b>	<b>Fr.</b>	<b>350'000.00</b>
<hr/>			
<b>C.</b>	<b><u>Honoraires divers</u></b>		
	Ingénieur civil	Fr.	465'184.00
	Ingénieur circulation	Fr.	30'000.00
	Ingénieur géomètre	Fr.	12'816.00
	Ingénieur géotechnicien	Fr.	15'000.00
	Architecte	Fr.	65'000.00
	Notaire	Fr.	-
	Huissier judiciaire	Fr.	-
	<b>Total chapitre C</b>	<b>Fr.</b>	<b>588'000.00</b>
<hr/>			
<b>D.</b>	<b><u>Frais divers</u></b>		
	Information au public	Fr.	50'000.00
	Essais de matériaux	Fr.	20'000.00
	Héliographie, reprographie	Fr.	20'000.00
	Assurances RCMO et TC	Fr.	40'000.00
	<b>Total chapitre D</b>	<b>Fr.</b>	<b>130'000.00</b>
<hr/>			
	<b>Coût total des travaux (HT)</b>	<b>Fr.</b>	<b>7'733'000.00</b>

<b>TVA 7.6 %</b>	<b>Fr.</b>	<b>590'000.00</b>
<b>Montant total des travaux TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>8'323'000.00</b>
<b>Frais de pilotage 4 %</b>	<b>Fr.</b>	<b>333'000.00</b>
<b>Intérêts intercalaires 4.75 % sur 30 mois</b>	<b>Fr.</b>	<b>514'000.00</b>
 <b>Total intermédiaire</b>	 <b>Fr.</b>	 <b>9'170'000.00</b>
<b>A déduire</b>		
Subvention cantonale de 15 % pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP y compris TVA Fr. 2'265'000.-)	<b>Fr.</b>	<b>-340'000.00</b>
Participation de 50 % de l'Etat de Genève à l'aménagement du site propre des TPG au droit de l'interface du Tram Sécheron et les lignes ??	<b>Fr.</b>	<b>-40'000.00</b>

---

**Arrêté I**

**Montant total du crédit demandé  
(TTC) Fr. 8'790'000.00**

---

## Arrêté II

### Aménagement de la place des Nations

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix novembre 2001).

<b>A.</b>	<b><u>Travaux de génie civil</u></b>	<b><u>Place des Nations</u></b>	
	<b>A 2</b>		
	<b><u>Place et revêtement</u></b>		
CAN 111	Prix de régie	Fr.	20'000.00
CAN 113	Installations générales de chantier	Fr.	50'000.00
CAN 116	Défrichements	Fr.	6'600.00
CAN 117	Démolitions	Fr.	6'820.00
CAN 151	Conduites industrielles	Fr.	138'381.00
CAN 161	Epuisement des eaux	Fr.	2'200.00
CAN 211	Terrassements	Fr.	205'797.00
CAN 221	Couches de fondation	Fr.	347'620.00
CAN 237	Evacuation des eaux	Fr.	136'718.00
CAN 313	Béton et béton armé	Fr.	1'208'685.00
CAN 315	Revêtement en béton préfabriqué	Fr.	1'416'366.00
CAN 329	Revêtement en granit	Fr.	1'500'813.00
	<b>Total A 2</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'040'000.00</b>
<hr/>			
<b>B.</b>	<b><u>Travaux divers</u></b>		
<b>B.1</b>	<b><u>Eclairage public</u></b>		
	Installations électriques	Fr.	486'188.00
	Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
<b>B.3</b>	<b><u>Espaces verts</u></b>		
	Fourniture d'arbres et plantation place des Nations	Fr.	894'000.00
	Fourniture d'arbres et plantation boucle Tram	Fr.	86'000.00
<b>B.7</b>	<b><u>Mobilier urbain</u></b>		
	Bancs, panneaux et sérigraphie	Fr.	445'500.00
	Abribus	Fr.	280'000.00
<b>B.8</b>	<b><u>Fontaine</u></b>		
	Béton armé local technique fontaine	Fr.	139'382.00
	Eclairage fontaine	Fr.	68'000.00
	Installation fontaine	Fr.	635'000.00
	Petites fontaines d'eau potable ( 2 p. x 25'000.-)	Fr.	50'000.00
<b>B.11</b>	<b><u>Coffrets électriques escamotables</u></b>	Fr.	100'000.00
	( 2 exemplaires à 50'000.-/pièce )		
		<b>Fr.</b>	<b>3'184'070.00</b>

<b><u>Barrière de l'ONU</u></b>		
Serrurerie	Fr.	350'000.00
Génie civil (compris dans CAN 151)	Fr.	-
	<b>Fr.</b>	<b>350'000.00</b>

<b><u>Déplacement de la chaise</u></b>		
Génie civil	Fr.	25'930.00
Déplacement et remise en état de la Broken Chair	Fr.	56'000.00
	<b>Fr.</b>	<b>81'930.00</b>

<b>Total chapitre B</b>	<b>Fr.</b>	<b>3'616'000.00</b>
-------------------------	------------	---------------------

---

<b>C.</b>	<b><u>Honoraires divers</u></b>	
	Fr.	165'000.00
	Fr.	-
	Fr.	12'000.00
	Fr.	-
	Fr.	245'000.00
	Fr.	5'000.00
	Fr.	20'000.00
	<b>Fr.</b>	<b>447'000.00</b>

---

<b>D.</b>	<b><u>Frais divers</u></b>	
	Fr.	100'000.00
	Fr.	30'000.00
	Fr.	20'000.00
	Fr.	40'000.00
	<b>Fr.</b>	<b>190'000.00</b>

---

<b>Coût total des travaux (HT)</b>	<b>Fr.</b>	<b>9'293'000.00</b>
------------------------------------	------------	---------------------

---

<b>TVA 7.6 %</b>	<b>Fr.</b>	<b>707'000.00</b>
<b>Montant total des travaux TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>10'000'000.00</b>
<b>Frais de pilotage 4 %</b>	<b>Fr.</b>	<b>400'000.00</b>
<b>Intérêts intercalaires 4.75 % sur 30 mois</b>	<b>Fr.</b>	<b>618'000.00</b>
<b>Total intermédiaire</b>	<b>Fr.</b>	<b>11'018'000.00</b>

---

**A déduire**

Participation de l'Etat de Genève au financement de la Place des Nations. Fr. -3'000'000.00

Participation de l'Etat de Genève au financement de la barrière de protection du portail de l'ONU Fr. -

Participation de Handicap International au déplacement de la Broken Chair Fr. -40'000.00

---

**Arrêté II**

**Montant total du crédit demandé**  
(TTC) Fr. 7'978'000.00

---

## **Subventions et partenariat**

Le réaménagement de la place des Nations bénéficie du soutien financier de l'Etat de Genève.

Le Conseil d'Etat accorde une subvention forfaitaire de 3'000'000 francs à la Ville de Genève pour les travaux d'aménagement de la place des Nations, sous réserve d'une part de l'approbation du Grand Conseil et d'autre de la participation de la Ville de Genève, pour un montant de 1'500'000 francs, au transfert du Club international de tennis sis au chemin Rigot.

De ce fait, le Conseil administratif accorde une subvention forfaitaire de 1'500'000 francs à l'Etat de Genève pour le transfert du Club international de tennis. Une proposition du Conseil administratif est pendante devant le Conseil municipal.

Une participation de 15 % du fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Le Conseil administratif est intervenu auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour une demande de participation financière de 185'000 francs au coût d'installation de la barrière de sécurité devant l'Organisation des Nations Unies. Cette demande est à l'examen du département cantonal et n'a pas été considérée dans la présente demande de crédit.

Le Conseil administratif est intervenu auprès de l'association Handicap international afin d'obtenir une participation de 40'000 francs aux frais de déplacement de l'installation « Broken Chair ».

## **Autorisation de construire**

Le projet fait l'objet de la requête en approbation LER 2860-6 et en autorisation de construire 97519-6.

## **Délais**

Les travaux débuteront deux mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, délai référendaire écoulé, et sont estimés sur une durée d'environ 30 mois.

## Régime foncier

Le projet occupe des parcelles du domaine public de la Ville de Genève (a, b, c, 4798, 4842, 4843), des parcelles du domaine privé de l'Etat (2194, 3998), avec lequel le projet est coordonné au sein des différents comités de gestion du processus, et une parcelle domaine privé de l'Etat (5011), donnée en droit de superficie à la FIPOI (5013). L'Etat, ainsi que la FIPOI ont signé les formulaires de requête en autorisation de construire, indiquant par là-même leur accord concernant le projet d'aménagement de la place des Nations.

## Programme financier quadriennal

Le 20e Programme financier quadriennal réserve un montant de 9'500'000 francs pour l'aménagement de surface, sous l'objet No 102.40.02, et un montant de 2'895'000 francs pour l'assainissement du sous-sol, sous l'objet No 80.08.24.

## Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de la nouvelle place des Nations aura pour conséquence une augmentation des charges d'exploitation des services entretien du domaine public et levée et nettoyage du domaine public de la Division de la voirie. Les montants annuels ont été estimés comme suit :

### *Service du domaine public*

402 31414 : Section génie-civil	Fr. 10'000.— HT
200 31845 : Téléphones	Fr. 1'000.— HT
200 31340 : Fournitures pour fontaines	Fr. 1'500.— HT
404 31203 : Electricité	Fr. 23'000.— HT
404 31204 : Eau	Fr. 7'000.— HT
404 31540 : Entretien de fontaines par tiers	Fr. 12'000.— HT

### *Service levée et nettoyage*

200 31112 : Remplacement de corbeilles à déchets	Fr. 2'500.— HT
--	----------------

Ces montants seront à prévoir dès le budget 2006 de la Ville de Genève.

## Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts aux taux de 4 % et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 346'228.-- francs pour l'investissement de 5'987'000.-- francs relatif aux travaux d'aménagement et de reconstruction des voiries et d'aménagement de la place des Nations.

Quant à la part de 2'803'000 francs relative à la construction des collecteurs financées par le compte "Fonds d'équipement, contribution d'écoulement et d'épuration" aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts aux taux de 4 % et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 461'368.-- francs pour l'investissement de 7'978'000.-- francs relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle place des Nations.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le projet a été établi par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et le Service études et constructions. Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service études et constructions. Le Service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif;

*arrête*

*Article premier* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8'790'000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement – après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340' 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40'000 francs, représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG – soit un montant brut de 9'170'000 francs.

*Art. 2* - La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2'803'000 francs sur le compte "Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration" et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5'987'000 francs.

*Art. 3* - La dépense de Fr. 5'987'000.-- prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le "Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration" de 2'803'000.-- francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage soit de 2006 à 2035.

## PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif;

*arrête*

*Article premier* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7'978'000 francs - après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3'000'000 francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40'000 francs représentant la participation de Handicap International au déplacement de la *Broken Chair* – soit un montant brut de 11'018'000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

*Art. 2* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7'978'000 francs.

*Art. 3* - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan dans la patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage soit de 2006 à 2035.

Annexes : plan d'ensemble  
plan d'aménagement de la place